



**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Réunion du jeudi 5 avril 2018

**COMPTE-RENDU**

**PRÉSENTS :**

Bernard LEROY - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Christian WUILQUE - Jacky BIDAULT - Jean-Marc MOGLIA - Thierry DELAMARE - Hervé LETELLIER - Marie-Joëlle LENFANT - Yves LANIC - Didier PIEDNOËL - Richard JACQUET - Maryannick DESHAYES - Jean-Jacques LEROUX - Daniel JUBERT - Jean CARRÉ - Catherine DUVALLET - Marc-Antoine JAMET - Fadilla BENAMARA - Patrick MADROUX - Alexandre DELACOUR - Pierre MAZURIER - Jean-Michel DERREY - Alain LOEB - Jean-Pierre BRÉVAL - Daniel BAYART - Jean-Claude COURANT - Guillemette NOS - Jean-Yves CALAIS - Nadine TERNISIEN - René DUFOR - Jacky GOY - Max GUILBERT - Jacky PAUMIER - François CHARLIER.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Patrick COLLET - Gaëtan LEVITRE - Dominique DELAFOSSE - Alain LEMARCHAND - Didier DAGOMET - Céline LEMAN - Sylvie BLANDIN - Jacky FLEITH - Hubert ZOUTU - Jean-Philippe BRUN - Caroline ROUZÉE - Pierre LECUYER - Hervé PICARD - Pascal LEMAIRE - Jean-Pierre TROCHET - Jean-Pierre DUVÉRÉ - Jean-Luc FLAMBARD - Jean-Claude CHRISTOPHE - Laurence LAFFILLÉ.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

Jean-Pierre CABOURDIN, Président du C2D,  
Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Philippe CROU - Sylvie BESNIER - Vincent VORANGER.

-----

**Ordre du jour :**

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	POLITIQUE de la VILLE	Présentation de la Convention Territoriale Globale	Mme ROY, CAF de l'Eure
2	DEVELOPPEMENT DURABLE	Evolution du C2D	Jean-Pierre CABOURDIN
3	COMMERCE et ARTISANAT	DB 18-20 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Association Art & Com Pont-de-l'Arche - Subvention 2018 - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
4	COMMERCE et ARTISANAT	DB 18-21 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale du Vaudreuil - Subvention 2018 - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
6	ENFANCE-JEUNESSE	DB 18-22 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES - ENFANCE ET JEUNESSE - Signature d'une convention avec l'association Bidibul - Autorisation	René DUFOR
7	HABITAT	DB 18-23 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - HABITAT - Programme Local de l'Habitat - Dispositif d'aide à l'accession sociale - Aides à particuliers primo-accédants	R. JACQUET
8	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du conseil du 19 avril 2018	Bernard LEROY Régis PETIT
9		Affaires diverses	

## I / PRESENTATION DE LA CONVENTION GLOBALE TERRITORIALE :

Monsieur LEROY accueille Mmes SOURS et LE ROY, de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure, afin de discuter de la mise en place éventuelle d'une convention territoriale globale (CTG) de services aux familles.

Cette CTG vise à mettre en place des leviers d'actions destinés à améliorer la vie des familles.

La CTG n'est pas un dispositif.

C'est une démarche stratégique et partenariale associant la Caf et une collectivité.

Elle vise à élaborer un projet territorial dont la finalité est l'amélioration de la vie quotidienne des habitants.

Cette démarche doit être :

- Globale en mobilisant l'ensemble des interventions de la Caf, de la collectivité et des autres partenaires...
- Territoriale permettant une réponse adaptée aux problématiques constatées.

Cette convention de partenariat vise à :

- Créer un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation des projets de territoires en faveur des habitants,
- Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions sociales et éducatives entre les différentes politiques publiques de l'agglomération,
- Optimiser l'utilisation des ressources du territoire.

La CTG sur la CASE, c'est aussi :

- Une plus-value permettant l'articulation des différentes CTG d'ores et déjà signées sur le territoire de l'agglomération,
- L'étude et la conduite de projets sur les axes à forts enjeux repérés conjointement,
- Une approche globale des problématiques du territoire au regard des diagnostics existants croisés (Cej, Centres sociaux, Plh, Cls, CTG locales...),
- La possibilité de conduire des études spécifiques, ex : le handicap.

Sur quels axes ?

- L'insertion des jeunes et des familles monoparentales,
- le handicap,
- l'Habitat,
- la solidarité intergénérationnelle,
- l'accès aux droits et les interventions sociales de l'agglomération Seine Eure et de la Caf,
- la pauvreté des enfants.

Sur Quels axes ?

- L'accompagnement à la parentalité et la mobilité seront travaillés de façon transversale aux axes.
- Sont privilégiées pour les actions à retenir :
  - o l'expérimentation,
  - o l'innovation,
  - o la mise en dynamique des acteurs et des institutions à l'échelle de l'EPCI.

La CTG : Le pilotage

C'est une démarche pluriannuelle portée par les élus locaux, la direction de la Caf et son conseil d'administration dans le cadre d'un schéma de développement.

Les instances de gouvernance :

- Le comité de pilotage,

- Le comité technique opérationnel,
- Le pilotage opérationnel.

Le comité de pilotage impulse et valide les étapes et la mise en œuvre du projet de territoire.

Case :

- Le Président,
- 1 élu par bassin de vie,
- 1 élu par commission impliquée.

Caf :

- L'administrateur référent du territoire,
- La directrice de la Caf,
- La conseillère territoriale et les représentants signataires.

Le pilotage opérationnel de la démarche est confié au coordinateur CTG de la Case et au conseiller territorial de la Caf.

Le comité technique opérationnel :

- Le coordinateur CTG Case,
- Les techniciens référents par axe,
- L'équipe territoriale Caf,
- Le coordinateur de chaque CTG Locale,
- Les acteurs partenaires et techniciens des institutions « parties prenantes » du projet global

Les groupes de travail thématiques : constitués en fonction des thématiques travaillées

Aujourd'hui existent déjà des dispositifs au service du projet :

- Les Contrats enfance jeunesse,
- Le Contrat local de santé,
- et les fonctions d'ingénieries dédiées pour faciliter la mise en œuvre des projets de territoire.
- La politique de la ville, de l'emploi et de l'habitat,
- Les Contrats de projet des centres sociaux, EVS, FJT...

Demain : un projet social de territoire partagé pour une meilleure qualité de services.

Quelques chiffres :

L'agglomération compte 70 000 Habitants, 13 000 allocataires, 36 500 personnes couvertes

Les prestations versées par la Caf représentent + de 78 000 000 € / an.

A partir des Travaux engagés :

Groupe Accès aux droits aux services :

- Des objectifs partagés,
- Des partenaires mobilisés sur tous les bassins de vie de la Case,
- Le croisement des politiques publiques....

Composition du groupe :

- L'équipe Caf du territoire,
- Les directions des 4 centres sociaux et de l'EVS,
- Le Pôle accueil de l'UTAS EST,
- Les Services de la cohésion sociale de l'agglo (Politique de la ville, l'emploi, CLS et le service enfance jeunesse),
- les associations et acteurs partenaires.

Accès au Droit et aux services :

Objectifs partagés :

- Lutter Contre le non-recours aux droits et services,
- Co construire une culture commune d'accueil et d'accès aux droits,
- Qualifier et organiser l'accueil et l'orientation des publics sur le territoire,
- Organiser et animer un réseau de professionnels identifiés,
- Réduire les impacts liés à la dématérialisation des services,
- Veiller à l'équité d'accès aux services sur l'ensemble du territoire (maillage, zones blanches, ruralité hors contrat de ville).

Ateliers enfance jeunesse, quelques exemples d'actions :

- Groupe de travail RAM Case,
- Formation thématique : Handicap, ados, parentalité,
- Soutien à la qualification des animateurs,
- Culture commune : Référentiel animateur, échanges de pratiques (switch d'avril, pôle d'échanges & savoirs...),
- Passeport culture,
- Communication : Journal EJ, journaux aggro et communaux, plateforme mutualisation événements...

Poursuite des travaux dans le cadre de la CTG : formaliser le projet éducatif territorial selon trois entrées :

- Définir les objectifs généraux partagés pour le volet coopératif,
- Poursuivre la réorganisation de l'offre de service et l'écriture du projet éducatif global des structures en gestion directe,
- Définir les modalités de travail distinctes intégrant les deux dimensions et la transversalité des axes.

Les attendus :

- Une gouvernance stratégique,
- une proposition d'organisation opérationnelle,
- des champs mieux couverts ou mieux explorés,
- des fiches projet sur les thématiques repérées et à forts enjeux,
- des actions innovantes favorisant les expérimentations,
- une simplification des relations contractuelles,
- une démarche d'évaluation partagée,
- un observatoire territorial.

Les signataires mobilisables :

- L'État,
- la Région,
- le Département,
- la Carsat,
- L'Ars,
- L'éducation Nationale.

Des instances partagées pour conduire, observer orienter les politiques publiques. L'évaluation est un outil à la décision.

Échéancier :

- Avril 2018 : Délibération de la CTG en conseil communautaire.
- Avril 2018 : Lancement des comités techniques.
- Juin 2018 : Production des travaux.
- Fin juin 2018 : COPIL pour valider la production des comités techniques et arrêter les priorités.
- Juillet à Octobre 2018 : Rédaction des fiches-projets.
- Fin Octobre 2018 : Validation des fiches projets.

- Octobre 2018 : Rédaction et signature de la convention.

Au terme de cette présentation, Monsieur LEROY s'exprime :

*« Nous sommes sur un champ d'action où le rôle des communes, des maires, est très important. Il faut donc rester au niveau communal pour être le plus efficace possible, mais il y a tout de même quelques thématiques qui montrent des problèmes auxquels les maires, les communes ne peuvent, à leur seul échelon, apporter de solutions ».*

Monsieur DUFOUR explique :

*« Avec la CTG, nous ne cassons pas tout. Nous poursuivons ce qui a déjà été mis en place tout en essayant d'améliorer les choses.*

*Si je prends l'exemple de l'Enfance et de la Jeunesse, nous avons mis en place des ateliers qui réfléchissent sur des domaines aussi importants que la tarification, l'accueil des enfants handicapés, la jeunesse, etc.*

*La mise en place d'une CTG permettra de rationaliser tout notre pavé social au niveau de l'agglomération. Cela va dans le sens de l'histoire. C'est une bonne chose, une belle aventure. Le délai m'effraie un peu, mais nous essaierons de faire le maximum ».*

Monsieur LEROY rappelle qu'il existe déjà de nombreuses actions sur lesquelles s'appuyer.

Les représentantes de la CAF de l'Eure s'accordent avec ces propos et précisent qu'elles ne sont pas inquiètes par rapport au respect des délais.

Monsieur PRIOLLAUD précise à son tour qu'il n'y aura pas forcément beaucoup plus de fiches-actions que ce qui prévaut actuellement et que cette CTG permettra de travailler en transversalité.

*« Elle est adossée à un projet de territoire, poursuit-il. Ce n'est pas une addition de structures, mais plutôt un processus de questionnement permanent qui ne laisse pas de place à la routine et qui n'est pas susceptible de générer des automatismes. La CTG est un outil vivant et dynamique »* indique-t-il.

Les représentantes de la CAF de l'Eure prennent l'exemple de l'accès au droit des personnes les plus fragiles et militent pour que ces mesures soient *« portées de la manière la plus large possible »*.

Monsieur LEROY demande s'il y a des exemples d'actions itinérantes.

Les représentantes de la CAF de l'Eure estiment *« qu'il faudra innover et que chacun devra se caler sur les besoins du territoire »*.

Monsieur CARRE partage une expérience :

*« Avec Igoville, Alizay et Le Manoir, Pitres était déjà -- plus ou moins - dans une démarche de CTG. Nous avons dû l'arrêter momentanément, mais c'est une démarche à mener en bloc, pour les habitants des quatre communes. Il faudra veiller à conserver nos spécificités locales, parce que nous ne ressemblons pas à Louviers ou Val de Reuil »* souligne-t-il.

Madame TERLEZ s'exprime à son tour :

*« Dans ce domaine, plus que les autres, il faut se baser sur le concept de subsidiarité : il n'est pas question de se substituer aux communes en matière d'action sociale. On accélère et on assemble, on réfléchit à plusieurs à l'échelle du territoire.*

*Je ne suis pas inquiète vis-à-vis du calendrier car nous savons travailler en transversalité. L'agglo travaille déjà avec les communes et elle a une bonne vision des actions mises en place et du diagnostic.*

*Il faut désormais que les communes se saisissent de l'outil et que nous nous fixions des priorités.*

*En matière d'itinérance, par exemple, le Ludobus de l'association des 4 jeudis tourne sur l'agglomération. Il existe également un projet d'itinérance, porté par le PIMMS, visant à répondre aux besoins de médiation exprimés par les habitants d'autres communes du territoire qui ne peuvent pas forcément se rendre à Louviers ou Val de Reuil ».*

Les représentantes de la CAF de l'Eure soulignent que « la signature d'une CTG permet de gagner en ramenant d'autres partenaires tels la CARSAT, l'Education nationale, etc. Si cette CTG est signée, nous prendrons des engagements de financement pluriannuels. Les financements seront donc sécurisés » insistent-elles.

*« C'est une démarche particulièrement vertueuse que je connais bien pour l'avoir testée à Pont de l'Arche, indique Monsieur JACQUET. Elle permet de se réinterroger sur les politiques publiques et, le cas échéant, de réorienter le tir dans le cadre d'un diagnostic partagé.*

*Pour nous qui avons souvent la tête dans le guidon, la CTG permet de regarder comment les politiques publiques s'orientent vers les territoires. C'est passionnant. C'est aussi chronophage. Il faudra donc s'organiser. C'est une bonne chose qu'elle puisse se mettre en place sur le territoire de l'agglomération » se félicite-t-il.*

Madame DESHAYES revient sur le travail qui a déjà été effectué :

*« Nous avons déjà bien travaillé sur l'accueil des enfants handicapés » indique-t-elle.*

De son côté, Monsieur PIEDNOEL souligne que « sur le terrain, nous nous sentons bien seuls. Et lorsque nous nous intéressons à la question du handicap, il y a tellement de sigles, d'acronymes et d'intervenants que cela en devient très complexe. En fait, il nous faudrait un répertoire spécial pour nous permettre de nous y retrouver ».

Au terme de cette discussion, le Bureau valide l'inscription d'une délibération autorisant la signature d'une Convention Territoriale Globale entre l'agglomération et la CAF de l'Eure.

### **III/ EVOLUTION DU C2D :**

*« Nous passons notre temps à discuter mais, finalement, nous ne faisons rien ». Cette phrase, entendue de nombreuses fois lors des réunions des commissions thématiques, résume parfaitement, selon Monsieur CABOURDIN, l'état d'esprit qui s'est progressivement installé au sein du Conseil de développement durable (C2D).*

C'est donc à sa demande que le Président du C2D a souhaité dresser l'état du fonctionnement de cette instance ; où sont pointées quelques difficultés.

La fréquentation des groupes de travail s'est étiolée et il convient de prendre des mesures pour relancer le Conseil de développement durable de l'agglomération. Monsieur CABOURDIN fait donc le constat et les propositions suivantes :

#### **1/ Le C2D a besoin de renouveau :**

- Le nombre de conseillers assidus a considérablement diminué
- C2D confronté dès le début à la question de son utilité et à l'absence d'actions concrètes et pourtant
  - Soutien actif au projet des Hauts Prés,
  - Soutien actif au label Cit'Ergie,
  - Participation aux CoPil et commissions,
  - Participation au projet de territoire,

- Travail sur les indicateurs de DD de la CASE.
- \* Le fonctionnement en sous-groupes de compétences, sans doute utile au début, a conduit à un cloisonnement
- \* La question de la représentation de toutes les communes de l'Agglo et de la participation des jeunes actifs n'a pas été résolue.

#### 2/ Ambitions et Objectifs :

- Amener continuellement vers le C2D des personnes au profil varié en provenance de toutes les communes de l'Agglo,
- Engager le C2D sur des sujets qui apportent une réelle plus-value à la réflexion des élus communautaires,
- Systématiser et augmenter la fréquence des rapports d'études et avis du C2D et en débattre avec les élus,
- Engager les élus communautaires et les agents de l'Agglo aux côtés du C2D pour travailler ensemble sans être sous le contrôle des élus,
- Maintenir la capacité d'initiative et d'innovation du C2D.

#### 3/ Conseil de Développement Seine Eure : proposition de format et de fonctionnement :

- CDSE constitué d'un petit groupe de conseillers permanents et de groupes de travail concentrés chacun sur une mission.
- Les conseillers permanents assurent l'interface avec les commissions de l'Agglo et le suivi des groupes de travail.
- Chaque groupe de travail est formé pour une seule mission d'une durée de 3 à 6 mois, la mission est clôturée par un rapport présenté et débattu avec les élus communautaires.
- Les groupes de travail sont composés de moins de 10 conseillers, d'un ou plusieurs élus référents et d'un ou plusieurs agents de l'Agglo.
- Les missions sont validées en bureau communautaire sur proposition du CDSE qui en explicite le contenu, l'utilité pour le territoire, les objectifs possibles et les compétences recherchées.
- Les conseillers nommés dans les groupes de travail sont proposés par les communes, leur engagement est limité à la durée de la mission.

#### 4 / Conseil de Développement Seine Eure : exemples de missions.

- Plusieurs sujets possibles :
  - Objectiver la notion de Haute Qualité de Vie sur le territoire de la CASE,
  - Définir les bases de la politique agricole de la CASE,
  - Définir les indicateurs de développement de la CASE,
  - Evaluer les possibilités d'hébergement par des particuliers sur notre territoire.
- Exemple : Notion de Haute Qualité de Vie (HQV) sur la CASE :
  - Contexte : la HQV est au centre de la stratégie de notre territoire pour attirer de nouveaux habitants et entreprises. Nous avons besoin d'une vision partagée sur les éléments qui contribuent à cette HQV mais également sur ceux qui la pénalise pour savoir ce que nous voulons en faire.
  - Objectifs possibles : dresser une liste exhaustive de ces éléments faisant apparaître leur contribution actuelle et future ainsi que les actions envisageables pour augmenter leur contribution à la HQV.
  - Composition du groupe de travail : personnes de l'entreprise, de l'artisanat, de la culture, des associations sportives et culturelles, de l'office de tourisme, élus des communes.

#### 5/ pour mémoire : Conseil de Développement Seine-Eure et l'article 88 de la loi NOTRe :

- pour tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 hab ;
- avec des citoyens bénévoles non élus communautaires en provenance des milieux économiques, éducatifs, scientifiques, sociaux, culturels, environnementaux et associatifs qui apportent des réflexions prospectives ;
- en amont des décisions publiques pour enrichir le projet de territoire ;
- qui sont une force de proposition, un laboratoire d'idées avec un rôle d'éclaireur et d'alerte ;

◦ CD partenaire local du CESER.

Au terme de cet exposé, Monsieur JACQUET constate :

*« Je trouve intéressantes les propositions thématiques. Nous devrions, je pense, prendre plus de temps pour écouter les propositions du C2D et nous devrions prendre plus de recul avant de prendre nos décisions. Voilà, à mon sens, quelques raisons qui expliquent les difficultés actuellement rencontrées par le C2D dans son fonctionnement.*

*Un C2D est une chance pour la collectivité parce qu'il enrichit la discussion sur les projets structurants. Mais, car il y a un mais...*

*La problématique me semble plus porter sur la forme que sur le fond. Ce que vous nous proposez, c'est de refaire la peinture de la maison.*

*Or, les récentes démissions de membres tiennent au fait que certains d'entre eux ne se retrouvent plus dans le fonctionnement actuel du C2D. Je pense qu'elle est là, la question à se poser. Et ce d'autant plus, que la forme a un réel impact sur le fond.*

*J'entends les difficultés qu'il y a à animer un C2D entièrement constitué de bénévoles pas forcément disponibles lorsqu'il le faut. Mais j'ai peur que le coup de peinture ne suffise pas. Il faut, je pense, se poser des questions sur l'organisation.*

*Notre rôle d'élus, c'est d'écouter les avis et propositions du C2D. Mais ce n'est pas à nous de dire comment le C2D doit fonctionner. C'est aux membres de décider ; à eux de trouver le meilleur fonctionnement possible »...*

*« Je ne veux pas me retrancher derrière une position, répond Monsieur CABOURDIN. Il se trouve que tout un groupe a décidé de démissionner alors que la démarche en vue d'un meilleur fonctionnement a été entreprise dès juillet 2017. Les démissions sont intervenues après ; alors que j'essayais de faire une synthèse du travail des différents groupes. Cela tient, de mon point de vue, au cloisonnement du travail, à un problème de fonctionnement interne.*

*En fait, c'est surtout une question de gestion des bénévoles, d'une réflexion sur les libertés qu'on leur accorde, sur l'encadrement à mettre en place.*

*Et si l'on revient sur les ambitions, comment arriver à faire fonctionner un C2D ? A mon avis, c'est en faisant entrer et sortir les membres de façon continue. Et en restant focalisés sur des sujets qui apportent réellement quelque chose à notre territoire ; en rédigeant des rapports et en ayant des débats avec les élus ».*

*« Il y a tout de même 7 démissionnaires d'un coup » insiste Monsieur JACQUET.*

Madame TERLEZ présente son point de vue :

*« Les membres du C2D ne sont pas élus. Ils se livrent à un exercice difficile dans une instance de démocratie participative ; une instance de bouillonnement intellectuel qui a souvent enrichi nos décisions (cf. le défi Familles à alimentation positive).*

*Tous les C2D connaissent des crises existentielles à cette période du mandat ; notamment parce que la mobilisation s'érode. Dès lors, il devient difficile de mobiliser des citoyens pour réfléchir avec nous. En ce sens, les propositions émises par Jean-Pierre CABOURDIN pour renouveler les membres du C2D me paraissent intéressantes.*

*Sur la question des démissions des conseillers : j'ai refusé leur démission, de manière symbolique. Ils ont été particulièrement utiles et ont beaucoup travaillé, apportant une réelle plus-value dans les*

*réflexions sur la transition énergétique et notre volonté d'être un territoire zéro carbone à l'horizon 2035.*

*Ce qui est présenté n'est pas qu'une couche de peinture. Il faut aller chercher les habitants, par appel à candidatures et mettre en place des missions courtes. Enfin, il faut garder le terme durable dans la dénomination du Conseil de développement ».*

A son tour, Monsieur CARRÉ partage une expérience :

*« Quelques démissionnaires du C2D habitent Pitres. Lors des dernières élections municipales, ils n'ont pas été élus à Pitres et ont pensé peser dans le jeu politique en passant par le C2D. Je le leur avais pourtant dit, mais ils n'ont pas compris le rôle du C2D qui n'a jamais été décisionnaire. Les gens ont donc arrêté lorsqu'ils se sont aperçu qu'ils ne pouvaient pas changer notre politique ».*

Monsieur CHARLIER estime que *« le choix du sujet est très important. Il faut écarter les sujets qui sont de nature à diviser le groupe ».*

*« Il s'agit d'une structure de démocratie participative qui a été frappée par de nombreuses démissions, constate Monsieur LANIC. Vous êtes désormais une dizaine. La nouvelle organisation proposée est-elle l'émanation des 10 conseillers ou résulte-t-elle d'une proposition du Président de l'agglomération ?*

*Je trouve également dommage d'abandonner le terme « durable » mais je ne suis pas étonné. Ce choix va de pair avec le glissement vers le tout économique, le tout touristique alors que l'agglo fait beaucoup pour l'environnement » constate-t-il.*

Monsieur CABOURDIN ne partage pas ce point de vue et précise :

*« Le diagnostic est partagé depuis plusieurs mois et il a été fait en toute transparence. Sur la question de l'emploi du mot durable ; nous constatons qu'il y a deux groupes de travail affirmés au sein du C2D : le groupe de travail « environnement » et le groupe de travail « développement économique ». Celui qui ne s'est pas affirmé concerne la cohésion sociale.*

*Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes aperçu que l'aspect environnemental prenait systématiquement le dessus sur tous les autres groupes de travail et avait tendance à imposer son discours. C'était gênant. Il ne faut pas qu'un groupe de travail prenne le pas sur les autres.*

*Enfin, je pense que c'est au Conseil communautaire de définir comment le C2D doit être constitué et comment il doit fonctionner ».*

*« Nous avons interagi de façon constructive et enrichissante avec le C2D, souligne Monsieur LEROY. Par rapport à notre projet de territoire, son apport a été très riche. Le samedi que nous avons passé à travailler à BIOTROPICA en témoigne : les orientations que nous avons validées ont été très largement impactées par la contribution du C2D.*

*Enfin, je pense que c'est une très bonne idée que de vouloir faire travailler les bonnes volontés sur des missions de trois à 6 mois ».*

*« Pouvons-nous avoir des précisions sur la phase d'apaisement rapidement évoquées par Anne TERLEZ ? » demande Monsieur PIEDNOËL.*

*« Le Bureau ne me semble pas être le lieu pour traiter de conflits potentiels, répond Madame TERLEZ. Mais il est de notre responsabilité d'élus de permettre au C2D de travailler sur ce sujet. Le Président du C2D n'est pas le seul responsable et je souligne qu'il a toujours manifesté son attachement au C2D » insiste-t-elle.*

« Nous avons un réservoir de compétences assez important, confirme Monsieur CABOURDIN. Il ne faut pas s'arrêter à la position de quelques personnes mais plutôt nous poser la question de ce dont nous avons besoin et de ce sur quoi nous souhaitons travailler » conclut-il.

**III/ DB 18-20 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Association Art & Com Pont-de-l'Arche – Subvention 2018 – Signature d'une convention – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le bureau communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention cadre avec l'association *Art & Com Pont-de-l'Arche* ainsi que de verser la subvention d'un montant de 18 600 € T.T.C. à cette association pour l'organisation de son programme d'animations 2018.

**IV/ DB 18-21 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Union Commerciale du Vaudreuil – Subvention 2018 – Signature d'une convention – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le bureau communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention cadre avec l'Union Commerciale du Vaudreuil, ainsi que de verser la subvention d'un montant de 2 370 € T.T.C. à cette association pour l'organisation de son programme d'animations 2018.

**VI/ DB 18-22 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ENFANCE ET JEUNESSE – Signature d'une convention avec l'association Bidibul – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur DUFOUR, le bureau communautaire accepte à l'unanimité de conventionner avec l'association *Bidibul* et la commune de Pont de l'Arche au titre des années 2018 et 2019 et de verser une subvention de fonctionnement à l'association d'un montant total de 24 453 € pour l'année 2018 et 16 874 € pour l'année 2019.

**VI/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 19 AVRIL 2018 :**

L'ordre du jour n'appelle aucune remarque.

**VII/ AFFAIRES DIVERSES :**

**1% Solidarité Propreté Publique :**

Monsieur CARRÉ rappelle les engagements de principe qui ont été formulés en 2016. « Deux ans plus tard, rien n'a été fait ! », constate-t-il.

Il demande donc qu'une décision modificative budgétaire soit prise en ce sens lors du Conseil du 19 avril. « Le seul qui avait voté contre, c'était VASSARD ou son prédécesseur, LARUE » rappelle-t-il.

« Nous y travaillons, répond Monsieur DELAMARE. Je vais disposer de tous les chiffres dès demain. Je rappelle que nous nous sommes également donné pour but de poursuivre la baisse de la TEOM. Sur le principe, je suis favorable à la mise en place de cette mesure, mais je pose la question des moyens de son application ».

« C'est une décision communautaire actée, s'agace Monsieur CARRÉ. Il ne faut pas tergiverser. Nous avons réussi à dégager 1% au titre de la coopération décentralisée, je ne vois pas pourquoi nous ne le ferions pas avec la propreté publique ».

Monsieur PETIT précise à Monsieur CARRE que « techniquement, c'est une mesure que nous sommes dans l'incapacité à insérer dans la décision modificative budgétaire du mois d'avril. Par contre, nous pourrions la prévoir lors de la 2<sup>e</sup> décision modificative, qui sera votée au mois d'octobre » propose-t-il.

Monsieur CARRÉ se satisfait de cette réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 30.

Le Président,

Par déléation  
Le Directeur Général

Bernard LEROY



Régis PETIT